



Information générale

Textes de référence

- Décret n° 2019-176 du 7 mars 2019 relatif à la classe de troisième dite « prépa-métiers ».
- <u>Note de service n° 2019-113 du 23-7-2019</u> relatif à la définition d'un cadre national de la classe de troisième dite « prépa-métiers »

Objectifs

- Permettre aux élèves de construire leur projet de poursuite d'études, en particulier vers la voie professionnelle sous statut scolaire et par apprentissage, sans exclure la poursuite dans la voie générale et technologique ;
- Maîtriser le socle commun de connaissances, de compétences et culture fin du cycle 4;
- Présenter et réussir le Diplôme national du brevet (DNB) dans la série de leur choix.

Public

Les élèves :

- scolarisés en classe de 4^e de collèges publics et privés sous contrat, avec une autorisation de passage en classe de 3^e validée par le chef d'établissement suite à l'avis du conseil de classe ;
- volontaires dans la construction de leur projet de poursuite d'études, en particulier vers la voie professionnelle sous statut scolaire et par apprentissage;
- sans problème majeur de discipline.

Remarques

L'admission en 3^e prépa-métiers dans un établissement ne constitue en aucun cas une pré-affectation dans les formations professionnelles proposées dans ce même établissement et ne favorise pas l'affectation dans ces formations à l'issue de la 3^e prépa-métiers. Cette classe n'est donc ni une classe de préprofessionnalisation, ni une classe de pré-affectation.

Dans le cas d'une ville où plusieurs établissements accueillent des prépa-métiers, le choix des candidats portera sur le réseau d'établissements de cette ville.

Les candidats devront émettre des vœux en hiérarchisant l'intégralité des établissements d'un réseau.

Le dossier

Il est composé de :

- la fiche de candidature (page 3)
- la liste des établissements (les possibilités d'internat sont indiquées) :
 - o publics de l'Éducation nationale, composée de réseaux de lycées et de Lycées Professionnels uniques,
 - o publics agricoles : composée de Lycées Professionnels agricoles ou lycées d'enseignements généraux et technologiques agricoles.

La liste des établissements privés est disponible auprès du collège.

La fiche de candidature est complétée par l'élève et son (ses) représentant(s) légal(aux) et remise au professeur principal.





Candidatures pour les établissements publics de l'Éducation nationale : plusieurs possibilités

Candidater pour un ou deux réseaux

Dans ce cas, le candidat hiérarchise les réseaux. À l'intérieur de chaque réseau, il candidate sur tous les établissements scolaires en hiérarchisant ses choix.

Exemple:

		1: LP Rompsay
1	Réseau La Rochelle	2: LP Doriole
		3:
		4:
		1: LP B. Pascal
2	Réseau Saint Jean d'Angely	2 : LP L.A. Dubreuil
	14030000 300011 00001 00 7 110 00 17	3:
		4:

• Candidater pour un réseau d'établissements et un établissement scolaire unique

Dans ce cas, le candidat hiérarchise ses choix entre le réseau et l'établissement scolaire. À l'intérieur du réseau, il candidate sur tous les LP en hiérarchisant ses choix.

Exemple:

1	Réseau La Rochelle	1: LP Rompsay 2: LP Doriole 3: 4:
		1:
2	LP Du Pays d'Aunis, Surgères	2:
		3:
		4:

• Candidater pour un ou deux lycées uniques

Dans ce cas, le candidat hiérarchise ses vœux par établissement. Exemple :

1	LP du Haut Val de Sèvre, Saint-Maixent l'école	1: 2: 3: 4:
2	LP Les Grippeaux, Parthenay	1: 2: 3:

Candidatures pour les établissements publics agricoles :

Les choix du candidat portent sur un ou deux établissements agricoles. Exemple :

1	LEGTA J. Bujault à Melle
2	LPA Gaston Chaissac à Niort

▶ Les demandes dans des **lycées privés sous contrat** sont indiquées pour information sur la fiche de candidature. Elles sont traitées directement par les établissements privés concernés.

Traitement des candidatures

Une commission départementale instruit chaque dossier en vue de satisfaire les demandes des familles. En cas de non admission en 3^e prépa-métiers, l'élève poursuit sa scolarité en 3^e générale dans son collège d'origine.

Calendrier

- Date butoir de dépôt des dossiers dans le collège: délai de rigueur
- Date de la commission départementale : 26 mai 2020.

Notification aux familles

Suite à la tenue de la commission départementale, le 26 mai 2020 :

- Les services de la DSDEN de scolarisation adressent aux collèges dans lequel l'élève est inscrit, pour transmission aux responsables légaux de l'élève :
 - les notifications d'admission en 3^e prépa-métiers. Le(les) responsable(s) légal(aux) procèdent à l'inscription de son(leur) enfant dans le lycée selon la procédure en vigueur.
 - l'information de non admission en 3^e prépa-métiers. L'élève poursuit sa scolarité en 3^e générale dans son collège.
- Le chef d'établissement agricole d'accueil transmet aux responsables légaux la notification d'admission en 3e de l'enseignement agricole.





Fiche de candidature

Fiche à retourner à :		. pour le :				
IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE (en lettres ca	pitales)	ÉT	ABLISSEMEN	T D'ORIGI	NE	
NOM :		NOM :				
Prénom :		□ Public (1)	☐ Privé sous co	ntrat ⁽¹⁾ 🗖 F	Hors contrat	(1)
Né(e) le ☐ Garçon						
NOM et prénom du(des) responsable(s) légal(a	ux) :					
			Cachet établi	ssement		
Adresse :						
Code postal : Ville :		COOL ADITÉ	D 48 4 4 1 -			
N° de téléphone :		SCOLARITÉ ACTUELLE (1)	☐ 4º générale☐ Autre situation (à préciser) :			
Courriel :			Autre Situatio	ii (a precise	·1).	
					•••••	
En cas de déménagement, nouvelle adresse à rentrée scolaire :	a prochaine	Langue vivante	1 : 			
		Langue vivante	Z . 			
Indiquez dans cette colonne, de 1 à 4, l'ordre de Si vous demandez un réseau, indiquez						
5 / //				Interna	at demandé ⁽¹	
Demandes pour une 3e prépa-métiers					UI Optionnel	NON
	1:			Impératif	Optionnei	
	2:					
	3: 4:					
	1:					
	2:					
	3:					
	4:					
4					at demandé ⁽¹	NON
Établissement(s) demandé(s) pour une	3° agricole			0		INOIN
<u>*</u>				Impératif	Optionnel	
	00 1 "				case dema	andée
☐ Pour information, vœu 3º prépa-métiers d				ient privé :		
Établissement privé demandé :						
Date:						
Signature de l'élève :	Signature du	u(des) responsable	(s) légal(aux) :			





Liste des établissements publics

3e prépa-métiers – Établissements publics de l'Éducation Nationale

Charente	Charente-Maritime	Deux-Sèvres	Vienne
Réseau « Grand Angoulême » - LP CA. Coulomb - LP J. Rostand - LP J. Caillaud - LP J. A. Grégoire (I)	Réseau « La Rochelle » - LP P. Doriole - LP Rompsay	Réseau « Niort » - LP P. Guérin (I) - LP G. Barré (I)	Réseau « Poitiers » - LP Le Dolmen - LPO Nelson Mandela - LP Réaumur
Cognac LP L. Delage (I)	Réseau « St-Jean-d'Angely » - LP L.A. Dubreuil (I) - LP B. Pascal (I)	Bressuire LP L. de Vinci (I-g)	Civray LP Terres Rouges (I)
Ruffec LP L. Michel	Jonzac LP J. Hyppolite	Chef-Boutonne LP J. F. Cail (I)	Châtellerault LP E. Branly (I)
Chasseneuil LP P. A. Chabanne (I-f)	Pons LP E. Combes (I)	Parthenay LP Les Grippeaux (I)	Loudun LP M. Godrie (I)
	Rochefort LP G. Jamain	Saint-Maixent l'Ecole LP Haut Val de Sèvre (I)	Montmorillon LP R. Mortier (I)
	Royan LP de l'Atlantique	Thouars LP J. Moulin (I)	
	Saintes LP B. Palissy		
	Surgères LP du Pays d'Aunis		

Charente	Charente-waritime	Deux-Sevres	vienne
Salles-de-Barbezieux LPA F. Gaillard (I)	Jonzac LPA Le Renaudin (I)	Melle LEGTA J. Bujault (1)	Montmorillon LPA Jean Marie Bouloux (I)
		Niort LPA Gaston Chaissac (I) (Sainte-Pezenne)	Thuré LPA Danielle Mathiron (I)

Glossaire	C
-----------	---

LEGTA LP LPA LPO	Lycée de l'enseignement général et technologique agricole Lycée professionnel public de l'éducation nationale Lycée professionnel public de l'enseignement agricole Lycée polyvalent de l'éducation nationale	(I) Internat(I-f) Internat filles uniquement(I-g) Internat garçons uniquement